



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis en tant qu'exigence après la mise en marché

Nom du produit :	NewAgco Acétamipride
Numéro d'enregistrement :	33521
N° de la demande :	2018-1757
N° de l'ARLA :	3015738

Au cours de la période d'homologation qui a été accordée le 08-22-2019, il faut produire les renseignements suivants et les fournir à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) d'ici le 08-22-2023 en plus d'indiquer les numéros CODO attribués. Une réponse partielle aux modalités décrites ne sera pas acceptée.

PARTIE 2

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UNE MATIÈRE ACTIVE DE QUALITÉ TECHNIQUE (MAQT) OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO :	2.13.3
Titre :	Données provenant de lots

Exigence après la mise en marché : Puisque ce produit technique est fabriqué uniquement à l'échelle d'un projet pilote avant l'homologation, il faudra fournir les données provenant de cinq lots, ce qui représente la production à l'échelle commerciale, en tant que renseignements après la mise en marché, après l'homologation.